

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Jeudi 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui lui a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le jeudi 18 septembre 2025 à 18 H 30.**

Date de la convocation : 12.09.2025

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS A DONNES
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	X			
9. BOUTILLET Nelly	X			
10. PRINCET Helena	X			
11. AUGRY Dimitri			X	Ludmila POLO
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X			
14. RECOUPÉ Sébastien			X	Serge KONAYAO
15. ROBIEUX Laure			X	
QUORUM : 7	12			

Lucile MORLAT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Aménagement du centre bourg, rue de la Mairie,
- Demande de subvention ACTIV 3 – Acquisition d'un micro tracteur,
- Admission en non-valeur,
- Demande de déplacement d'un chemin rural à Bolin.
- Redevance d'occupation du domaine public pour les sucettes publicitaires.

Information

- Rentrée scolaire 2025-2026
- Présentation de la participation citoyenne de la gendarmerie, réunion à fixer
- Fin du balayage par le SIMER
- Maison communale : travaux
- Dates élections municipales

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est adopté à l'unanimité après avoir précisé que ce sont les intervenants de Grand Poitiers qui ont indiqué que le rond-point était la meilleure solution.

2025-29 – FINANCES LOCALES - INTERCOMMUNALITE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG, RUE DE LA MAIRIE – VERSION 2

En séance du 3 juillet dernier, GRAND POITIERS a présenté le projet d'aménagement de la rue de la Mairie afin de réduire la vitesse.

Deux propositions ont été présentées comprenant :

- **Aménagement d'un giratoire** avec 3 places de stationnement enherbés pour l'entrée de l'impasse de la Bardinerie. Un massif de stockage des eaux pluviales pourra être aménagé sous ces stationnements
- Aménagement de quais de bus au niveau de la façade de la mairie (après concertation avec le service Mobilités). La proposition d'utiliser le parking de la mairie a été rejetée.
- Aménagement d'un espace vert pour mettre en valeur la façade de la mairie. Les pavés déposés pourront être reposés au niveau de l'entrée en lieu et place du stabilisé actuel
- Aménagement au niveau du giratoire d'un bassin pour la gestion des eaux pluviales (ancienne mare) avec trop plein vers le réseau existant,
- Rétrécissement de la voirie au niveau du « goulot », avec sens de priorité, au 15/16 rue de la Mairie.
- Reprise des trottoirs en bicouche rose jusqu'à l'entrée du parking de la mairie, puis trottoir en béton désactivé au niveau de la mairie (effet « place »)

L'autre solution consistait en la **création d'une zone 20** au niveau du « goulot », en enrobé grenailé et des trottoirs en béton désactivé en sortie de zone 20 pour toute la zone de la mairie, proposition abandonnée.

L'estimation financière varie 210 000 € TTC pour la première solution à 235 000 € TTC pour la seconde.

Après débat, le conseil municipal avait demandé que soit présenté l'aménagement du carrefour à la place du rond-point.

Monsieur le Maire présente une nouvelle version du projet intégrant les demandes formulées par le conseil municipal comprenant :

- 4 places de stationnement au niveau de l'impasse de la Bardinerie avec l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- 2 places de stationnement au niveau de la garderie.
- Maintien du rétrécissement surélevé au niveau du 15-16 rue de la Mairie avec sens de priorité,
- L'aménagement de 2 quais de bus en face la mairie
- L'aménagement d'un espace vert devant la mairie en remplacement des pavés qui pourront être réutilisés
- La reprise des trottoirs en bicouche rose jusqu'à la mairie puis trottoirs en béton désactivé au niveau de la mairie.

L'estimation du giratoire ou l'aménagement du carrefour, avec les modifications demandées s'élève à 215 000 € TTC, travaux financés par GP au titre du PPI 2025.

La réalisation d'un plateau au niveau du carrefour à un coût supplémentaire de 15 000 € TTC.

Le conseil municipal s'oriente vers l'aménagement du carrefour, sans giratoire, et sans plateau surélevé, trop rapproché de celui prévu au niveau du 15-16 rue de la mairie. Les bordures de trottoirs seront en pan coupé. Les pavés devant la mairie seront maintenus à la place de l'espace vert prévu.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'aménagement de la Rue de la Mairie prenant en compte les modifications apportées. GP annonce le début des travaux en novembre prochain.

2025-30 – FINANCES LOCALES

ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3

Pour les besoins d'entretien des terrains de sports, la commune souhaite s'équiper d'un micro tracteur, pour le désherbage et étendre l'engrais sans abimer les terrains. Le tracteur actuel est trop lourd pour réaliser ces opérations.

Plusieurs devis ont été demandés à ESPACE MOTOCULTURE, EQUIP JARDIN, et POITOU MOTOCULTURE VIENNE.

Il ressort que la proposition de POITOU MOTOCULTURE VIENNE (PMV) de DISSAY pour un montant de 11 408.33 € HT, 13 690.00 € TTC répond aux besoins attendus : 26 CV, pneu mixte, homologué route, carte grise et garantie constructeur 3 ans. Une visite a été effectuée avec le personnel technique.

Cette acquisition peut bénéficier d'une aide du département ACTIV 3. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
devis	11 408	ACTIV 3 (80%)	9 126
		Autofinancement (20 %)	2 282
TOTAL	11 408		11 408

A l'unanimité, le conseil municipal :

- retient la proposition du micro tracteur FARMTRAC France de Poitou Motoculture Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à passer commande.
- Sollicite le Département pour l'aide ACTIV 3
- Inscrit les crédits nécessaires par décision modificative.

2025-31 – FINANCES LOCALES

CREANCES IRRECOURABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le comptable public a transmis une liste de créances pour laquelle il demande au Conseil Municipal de constater le caractère irrécouvrable et de prononcer leur admission en non-valeur pour un montant de 926.01 €.

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes, ...). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Ces demandes d'admissions en non valeurs concernent des titres de recette émis entre 2021 et 2022, pour des produits scolaires et périscolaires.

La dépense sera imputée au compte 6541 du budget.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les produits en non-valeur pour un montant de 926.01 €.

2025-32 – DOMAINE ET PATRIMOINE

DEMANDE DE REDRESSEMENT D'UN CHEMIN RURAL A BOLIN

La Ste IBVOGT en charge du projet photovoltaïque à Bolin sollicite la commune pour le redressement du chemin rural N° 4 dans sa partie comprise entre la VC N° 5 et la VC N° 4 pour rétablir le tracé théorique dans sa position réelle. Des échanges de parcelles seront nécessaires entre l'unique propriétaire des parcelles de part et d'autre du chemin et la commune.

Pour rappel, l'article L161-10-2 du Code rural dispose que : *"Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L. 3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité du chemin rural. **L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.***

L'information du public est réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange, pendant un mois. Un avis est également affiché en mairie. Les remarques et observations du public peuvent être déposées sur un registre".

Considérant le respect de l'article L160-10-2 du Code Rural, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour procéder au redressement du dit chemin rural. L'ensemble des frais de bornage, de notaire et de mise en état du nouveau chemin sera supporté par le demandeur ou le propriétaire des parcelles.

Dès que le bornage et les plans auront été réalisés, la consultation du public sera lancée avec dépôt du dossier en mairie afin de recueillir les observations sur un registre pendant une durée d'un mois. L'information sera diffusée sur le site de la commune, sur le panneau numérique et par voie d'affichage. A l'issue de cette période, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur l'échange.

2025-33 –FINANCES LOCALES

REDEVANCE POUR LES SUCETTES PUBLICITAIRES

La commune dispose de plusieurs supports de communication pour la diffusion d'informations générales ou locales, de la part de différents prestataires.

Les prestataires assurent l'installation des dispositifs, l'exploitation et l'entretien ; une face est réservée à la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer une redevance annuelle de 50 € par support installé.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour fixer une redevance annuelle de 50 € par support installé.

INFORMATIONS

RENTREE DES CLASSES 2025-2026

89 élèves ont fait leur rentrée ; un élève a quitté l'école pour s'inscrire à CHAUVIGNY.

J'insérerai le tableau quand il aura été validé par le SIVOS.

PRESENTATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie souhaite organisée une réunion publique à la salle des fêtes sur la participation citoyenne.

FIN DU BALAYAGE DES RUES PAR LE SIMER

Après quelques mois de fonctionnement, le SIMER n'est plus en mesure d'assurer le nettoyage mécanique des rues après le 30 septembre faute d'avoir recueilli l'accord des adhérents pour une réévaluation du taux horaire de la prestation balayage. Contact sera pris auprès de nouveaux prestataires. En attendant, il reviendra au service technique d'intervenir sur les rues les plus encombrées pour permettre l'écoulement des eaux.

MAISON COMMUNALE : TRAVAUX

La locataire actuelle devant quitter le logement au 30 septembre 2025, les travaux débuteront en octobre. Les fonds de concours demandés à GP seront présentés lors du prochain conseil communautaire.

DATE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront les 15 et 22 mars 2026.

SOIREE SAMEDI 29 NOVEMBRE A CHAUVIGNY

Sollicitée par l'association Happy Charly qui vient en aide aux personnes en situation de handicap, l'association demande à la commune d'acheter des entrées pour récolter des fonds. La commune invite le conseil municipal à assister, à titre individuel, au spectacle.

SEMAINE DE L'EMPLOI A JARDRES

La « semaine de l'emploi » de GP aura lieu du 13 au 17 octobre 2025. Plusieurs communes y participent notamment Jardres avec au programme :

- Les métiers de la fonction publique le lundi 13 octobre de 14h à 17h à la mairie, ouvert au public,
- L'atelier de découverte du bassin d'emploi à 18 h à la mairie, ouvert au public,
- La visite de BRICORAMA et MJV AUTOMOBILE avec les élus.

TOUR POITOU-CHARENTES

Suite à l'organisation du Tour Poitou Charentes le 28 août dernier, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements des organisateurs.

COMMUNICATION

Il a été décidé de n'imprimer que 150 agendas cette année qui seront distribués aux aînés lors du goûter du 19 décembre. En effet, beaucoup d'agendas existent déjà et ceux de Jardres sont remis tardivement. Il conviendra de négocier le tarif et les quantités avec l'éditeur.

JOURNEE DU PATRIMOINE

L'Eglise sera ouverte de 10 h à 18 h le samedi et dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.